

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUBE ET L'AIDE AUX ASSOCIATIONS

Subventions de fonctionnement, aides à l'organisation de manifestations, le Conseil général accompagne des centaines d'associations. Priorité est donnée à la culture, à la compétition sportive et à l'éducation des jeunes. **Mode d'emploi.**

3,3 M€

de subventions
du Conseil général
aux associations.

67%

DES CRÉDITS ALLOUÉS
aux associations
bénéficient au sport
et à la culture.



**PARCOURS
D'UNE DEMANDE
DE SUBVENTION**

Télécharger
le formulaire sur
www.cg-aube.fr
OU
le récupérer au
guichet unique.

Remplir,
enregistrer et imprimer
le document.
Joindre les justificatifs
nécessaires.

Le guichet unique
vérifie le dossier
et effectue,
le cas échéant,
une analyse financière.

Dossier complet
à déposer au
guichet unique
OU
à envoyer
par courrier.

Les services
et commissions
concernés examinent
la demande
et proposent
une somme.

Les élus de la
commission
des Finances
donnent leur
avis.

Le Conseil général
alloue (ou non)
la subvention
dont il fixe alors
le montant.

**LE GUICHET UNIQUE
NOTIFIE À L'ASSOCIATION
LA DÉCISION
DE L'ASSEMBLÉE.**

ATTENTION AU DÉLAI

→ **1^{er} octobre 2013** :
date butoir de dépôt des
demandes de subvention
de fonctionnement 2014.

→ **3 mois** : délai minimal
pour déposer une
demande de subvention
avant la tenue
d'une manifestation
exceptionnelle ou
le lancement d'un
projet spécifique.

9 900
ASSOCIATIONS
déclarées dans l'Aube.

LES PRÉREQUIS

- Une nouvelle association ne peut être aidée qu'à l'issue d'une année d'observation.
- Une association locale doit déjà être aidée par sa commune.
- Subvention minimale départementale : 150 euros.

LES CRITÈRES

- Ressources propres et autres aides perçues
- Effectif
- Intérêt du projet et étendue des activités
- Type d'action et étendue des activités
- Pour le sport : la catégorie (compétition ou haut niveau), le niveau d'évolution et les résultats, l'encadrement et la présence de sportifs de haut niveau.

UN GUICHET UNIQUE

Excepté pour les associations à caractère social, un guichet unique :

- remet les formulaires
- réceptionne et vérifie les dossiers ;
- procède à l'analyse financière des demandes émanant des associations à gros budget ;
- notifie les subventions après le vote du Conseil général.

→ Plus d'infos, formulaires sur www.cg-aube.fr (rubrique Votre visite concerne/Associations).